



Communauté de Communes
de Desvres-Samer

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Desvres

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 062-200018083-20250410-B1520250410-DE

Extrait du registre des délibérations

SLO

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix avril à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le vendredi vingt-huit mars, se sont réunis à la salle des Potiers à Desvres sous la présidence de Claude PRUDHOMME

Délibération n°15-2025-04-10

Etaient présents :

M. Jean PICQUE, M. Christophe GUCHE, M. Michel DUFAY, M. Vincent LACHERE, M. Aimé HERDUIN, M. Etienne MAES, M. Thierry CAZIN, M. Marc DENAVAUT, M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Ludovic DUTRIAUX, Mme Marylise THILLIEZ, M. Bruno LEDUC, Mme Nathalie TELLIER, Mme Chantal TERNISIEN, M. Michel SERGENT, Mme Nicole DARQUES, M. Jean-Luc MARCOTTE, M. Christophe COUSIN, M. Guy LAMBERT, M. Philippe DEMOLLIENS, Mme Anita THOMAS, M. Emile SAILLY, M. André BAHEUX, M. André LELEU, M. Hervé BROUART, M. Dominique PAQUES, M. Patrick QUIERTANT, M. Jean-Michel MARTEL, M. Christophe DOUCHAIN, Mme Cristina BASTIDE, Mme Annick POCHET, M. Luc VAN ROEKEGHEM, Mme Maryse BEAUSSE, M. Alain LOUVET, Mme Fabienne FOURRIER, M. Christophe FOURCROY, M. Didier PAQUES, M. Francis GRANDERIE, M. Joël COQUET, M. André GOUDALLE.

Pouvoirs :

M. Raymond LEJOSNE à M. Marc DEMOLLIENS
Mme Ludivine MOREAU à Mme Nicole DARQUES
M. Samuel GEST à M. Christophe FOURCROY
M. Alain MAQUINGHEN à M. Christophe DOUCHAIN
Mme Laurence LEFEBVRE à M. Luc VAN ROEKEGHEM

Etaient remplacés :

M. Bernard TASSART par M. Philippe HODIQUE
M. Bertrand FLAHAUT par M. Daniel LOUCHET

Etait excusé :

M. Jean-Claude RETAUX

Etaient absents :

M. Philippe DELBARRE
M. Jean-François SAGOT
M. Grégory SMERCK

Secrétaire de séance :

M. Vincent LACHERE

Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	41
Excusés avec pouvoir à un titulaire	5
Remplacés par un suppléant	2
Excusés	1
Absents	3
Nombre de votes	48

Délibération n°15-2025-04-10

Objet : vote du taux de taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui a été voté dans le cadre du budget 2024 était le suivant : 12%

Il est proposé au conseil communautaire de maintenir le taux en 2025. Celui-ci est en vigueur depuis 2018.

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Desvres, le 10 avril 2025

Le secrétaire de séance

Vincent LACHERE



Le Président

Claude PRUDHOMME

